Envoyé en préfecture le 28/01/2026
Reçu en préfecture le 28/01/2026
Publié le
ID : 029-212902175-20251215-D_2025_8_10-DE

Mairie de Pont-Aven

Extrait du registre

des délibérations du Conseil Municipal

décision : D_2025_8_10

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : 17

Votants : 22

L' an deux mille vingt cinq, le lundi 15 décembre à 20 h 00, le Bureau dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur DAUTEL Christian, Le Maire.

Date de convocation du : 11 Décembre 2025

Présents : Monsieur DAUTEL Christian, Monsieur TANGUY Jean-Marc, Madame BLAYO Annick, Madame DIQUELOU GARSON Armelle, Monsieur THUARD Jean-Charles, Monsieur LE GAC Hervé, Monsieur GLOUANNEC Patrick, Madame LE BRETON Marie-Pierre, Madame COUSIN Laurence, Monsieur LE ROY Yann, Monsieur COLLE Gaël, Madame DAVID Maryvonne, Madame DANJOU Maryse, Madame STENHOUSE Sophie, Monsieur LE BRUN Jean-Pierre, Madame SICOT Sophie, Monsieur LE TALLEC Pierre-Yves

Objet : ENEDIS _ Convention d'embellissement d'un poste de distribution publique d' électricité

Pouvoirs :
Madame ROBIN Renée a donné pouvoir à Madame LE BRETON Marie-Pierre
Madame BOCHET Agnès a donné pouvoir à Monsieur DAUTEL Christian
Madame MORIN Sonia a donné pouvoir à Monsieur LE ROY Yann
Monsieur LEBRESNE Jean-Claude a donné pouvoir à Madame STENHOUSE Sophie
Monsieur LE BLOAS Jean-Yves a donné pouvoir à Madame DAVID Maryvonne

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame ROBIN Renée, Madame BOCHET Agnès, Madame MORIN Sonia, Madame NAOUR Laetitia, Monsieur LEBRESNE Jean-Claude, Monsieur LE BLOAS Jean-Yves

Secrétaire de Séance : Monsieur Christian DAUTEL

Aménagement du territoire / Rapporteur : M. Christian DAUTEL, Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu l'avis des commissions communales « Culture » et « Vie associative » du 06 octobre 2025 ;
Vu l'avis des commissions communales « Economie, finances » et « Environnement, cadre de vie » du 08 décembre 2025 ;

Dans une démarche d'embellissement d'un poste de distribution publique d'électricité situé dans la rue de Rustéphan à la « gare Nizon » et fréquemment dégradé par des graffitis, M. Le Maire explique que l'association du Hangar't a été mobilisée et a proposé d'y intégrer la reproduction d'une oeuvre d'artistes américains présents en résidence à Pont-Aven, en lien avec Pont-Aven School of Contemporary Art.

Il propose d'établir une convention de partenariat entre la commune, le concessionnaire ENEDIS et le Syndicat départemental d'Energie et d'équipement du Finistère (SDEF), afin que le coût de cette installation soit partagé entre les trois entités ; l'estimation financière de ces travaux est de 1 659,16 € TTC à ce jour.

M. Jean-Pierre LE BRUN, conseiller délégué à la culture, souhaiterait que ce dispositif d'embellissement soit développé pour l'ensemble des transformateurs électriques à l'avenir.

M. Gaël COLLE, conseiller délégué à la jeunesse, interroge de la possibilité d'une telle opération sur des abris-bus.

M. Le Maire indique que l'embellissement de poste de distribution publique d'électricité représente une

Envoyé en préfecture le 28/01/2026
Reçu en préfecture le 28/01/2026
Publié le
ID : 029-212902175-20251215-D_2025_8_10-DE

démarche de conventionnement et un coût pour la commune, mais qui pourrait être poursuivie progressivement au sein de la commune. Il ajoute que ce type d'opération ne pourra être envisagé pour les abris-bus avec ENEDIS et le SDEF, ces travaux de peinture seraient alors à envisager avec les services techniques.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve la réalisation de l'opération d'embellissement du poste de distribution publique d'électricité situé dans la rue de Rustéphan, ainsi qu'approuve la convention de partenariat afférente auprès d'ENEDIS et du SDEF,

- Dit que les crédits seront inscrits au budget,

- Autorise M. Le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que les éventuels avenants complémentaires et toute pièce en application de la présente délibération.

Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

Le Maire,
Christian DAUTEL



Emis le 15/12/2025, transmis en sous-préfecture et
rendu exécutoire le 27/01/2026